

Les Lois du Bridge Entame hors tour

L'entame hors tour est un des « incidents techniques » les plus fréquents à la table de Bridge. Il est frustrant qu'il en soit ainsi, car le simple respect de la procédure d'entame telle que prescrite par le Lois du Bridge devrait réduire sa fréquence à presque zéro.

Du point de vue des Lois, l'entame hors tour est un cas particulier de la catégorie générale « attaque hors tour » ; on entend par attaque hors tour le fait qu'un joueur joue la première carte d'une levée alors que ce n'est pas à lui de la jouer.

Dans cette causerie nous nous concentrons sur le cas particulier de l'entame hors tour et voulons :

- expliquer la procédure correcte de l'entame
- donner un aperçu très général de comment on peut s'attendre à ce que l'arbitre règle les incidents « attaque hors tour », l'incident « entame hors tour » en particulier

Nous ne voulons pas de faire de vous un arbitre. C'est dès lors très volontiers que nous passons sous silence les détails les plus ardues des Lois qui règlent cette matière. Un conseil : quand une entame hors tour, ou une attaque hors tour, se produit à votre table, concertez-vous avec vos adversaires pour appeler l'arbitre : il vous expliquera comment régler l'incident.

La procédure – correcte – d'entame

Vous êtes convaincu que c'est à vous d'entamer. Retirez la carte que vous allez entamer de votre jeu et

METTEZ-LA FACE CACHEE SUR LA TABLE

A ce moment, 2 choses peuvent se produire :

1. un ou plusieurs joueurs signalent que l'entame ne vous revient pas
2. personne ne proteste et il devient très probable que c'est bien vous qui devez entamer

Si l'entame ne vous revient pas, vous remettez votre carte dans votre jeu et aucun mal n'a été fait. Votre partenaire entame ce qu'il veut (il n'a pas vu votre carte puisque vous avez entamé « face cachée ») et le jeu se poursuit normalement.

Si l'entame vous revient effectivement, faites attention à ceci : attendez que votre partenaire demande des explications sur les enchères de l'adversaire ou déclare qu'il n'a pas d'explications à demander. Ensuite découvrez votre carte d'entame.

Pourquoi faut-il attendre que le partenaire pose des questions (ou déclare qu'il ne souhaite pas en poser) ?

Pour comprendre considérez la situation suivante :

Déclarant	Vous	Mort	Partenaire
-----	-----	-----	-----
1 ♥	passé	1 ♠	passé
1 SA	passé	4 ♥	?

En théorie, votre partenaire peut encore poser des questions à ce moment (c'est son tour d'enchérir). Néanmoins, le danger est que, en posant des questions et en déclarant ensuite 'passé' ou 'contre', il influence votre entame.

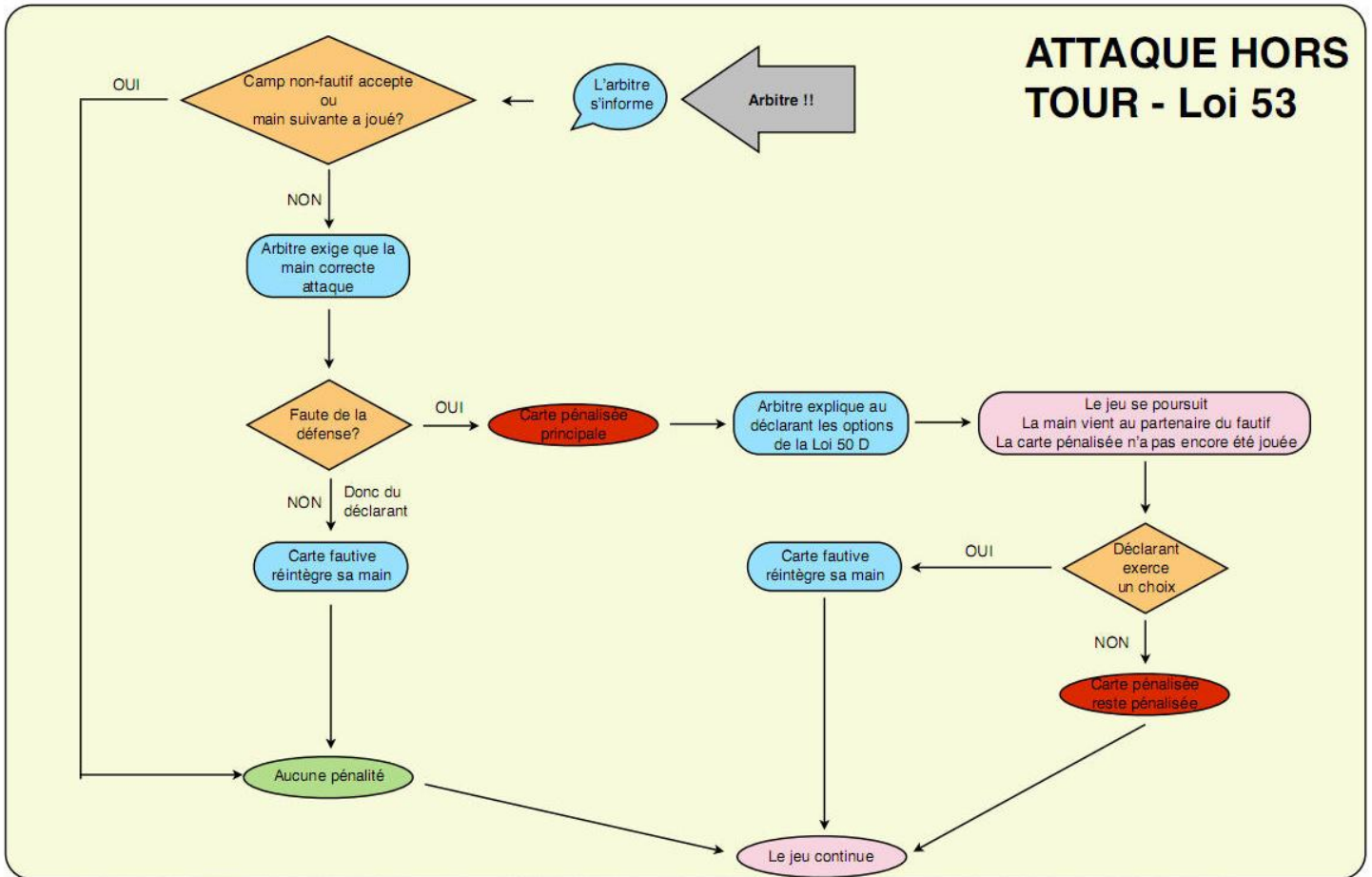
La convenance requiert dès lors qu'il passe (ou contre), qu'il attende que vous ayez choisi une carte d'entame, et pose des questions à ce moment-là – il n'y a plus de danger d'influencer l'entame.

Arbitrage de l'entame hors tour

Si une entame hors tour, face visible, se produit quand même, voici à quoi vous pouvez vous attendre en termes de décision de l'arbitre :

- Le 'vrai' déclarant doit choisir d'accepter l'entame ou de la refuser
 - S'il l'accepte il devient le mort, étale ses cartes et son partenaire joue le coup. Il n'y a pas d'autre conséquence
 - S'il la refuse :
 - La fausse entame devient une carte pénalisée (qui doit être jouée à la première occasion légale, que cela arrange ou n'arrange pas son possesseur)
 - Le déclarant doit maintenant choisir entre
 - imposer ou interdire qu'on entame la couleur de la fausse entame ; ou
 - laisser libre la couleur d'entame
 - s'il impose ou interdit la couleur d'entame, la carte de la fausse entame n'est plus pénalisée et réintègre le jeu de son possesseur

ATTAQUE HORS TOUR - Loi 53



Loi 50D: le déclarant peut exiger du partenaire du joueur fautif qu'il attaque, ou qu'il n'attaque pas, la couleur de la carte fautive (et ce, tant qu'il garde la main). Le déclarant peut aussi ne pas exercer de choix et laisser le partenaire du joueur fautif attaquer n'importe quelle couleur
 Carte pénalisée principale: doit être jouée à la **première** occasion légale